

Au fil des dossiers

Robert BALDÈS

• Au cours du conseil municipal du 5 septembre 2012 nous avons décidé de lancer la mise en concurrence des entreprises pour s'attaquer concrètement à la rénovation des peintures de l'église début 2013. Nous espérons que cette consultation sera positive. Elle devrait nous permettre de connaître, dans les prochaines semaines, l'entreprise qui sera retenue pour redonner aux décors une nouvelle jeunesse durant les 4 années à venir.

• Le fontis (*effondrement local de carrière souterraine*) de Serquin, sur la route de l'île du Nord, fait actuellement l'objet d'une étude à la demande du Bureau des carrières du Conseil général de la Gironde. Elle a pour but de nous proposer une solution efficace, préalable aux travaux de confortement pour sécuriser la zone impactée. Un passage obligé pour pouvoir rouvrir cette voie communale à la circulation. L'équipe du Conseil général chargée d'expertiser sous la route pour déterminer les raisons de cet effondrement n'a pas pu accéder au fontis par les carrières souterraines. Des éboulements ne permettent plus de circuler dans les galeries. Toutes ces démarches prennent énormément de temps, mais l'essentiel est de redonner une vie normale à cette petite route. Toujours dans le domaine de la voirie, il a été décidé d'interdire la route des Astéries, entre la RD 669 et la route des Jardins, aux véhicules de plus de 19 tonnes. Cette décision résulte de la traversée d'une zone fragilisée sur carrières et de la présence d'un virage à 90 degrés à l'angle de l'immeuble situé au n° 17. Lorsque les poids lourds s'engagent sur cette route ils se trouvent piégés, compte tenu de l'étroitesse des lieux. Exceptionnellement, sur demande en mairie, une autorisation d'accès pourra être déli-
vrée.

Suite en page 3 ▶▶▶

Sommaire

2 Mémento

3 INFOS MUNICIPALES

Peintures de l'église

4 Une centenaire... Liste

électorale - Le petit flâneur

5 Transgironde - Brèves

La Mairie recrute

6 CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 juin 2012

8 État civil

VIE PRATIQUE

Assurance maladie :

médicaments génériques

9 Ecocitoyenneté

10 MSA : aide aux aidants

11 ARS : la qualité de l'eau

12 ASSOCIATIONS

Ludothèque - Z'énergie

- Gym Gauriac

13 USG - Marché nocturne

LOISIRS

Le jeu

14 Recettes d'ici

15 Agenda de Gauriac

16 MÉMOIRE DU VILLAGE

Directeur de publication

Robert BALDÈS

Responsable de rédaction

Raymond RODRIGUEZ

Comité de rédaction :

Bernard CHERY

Michelle KLEIN

Armande MONTION

Sandrine NUEL

Valérie PIRRONE

Jeannine POUILHE

Dimanche

2

Décembre

10h - 18h

Marché de Noël à la Gabare

MAIRIE de GAURIAC

Tél. 05 57 64 80 08 - Fax 05 57 64 89 13

Secrétariat ouvert au public :

le lundi de 15 h 30 à 19 h 00,

le mardi, le jeudi, le vendredi de 9 h à 12 h 30

Urgences de nuit : le numéro de l'adjoint d'astreinte vous sera communiqué par le répondeur.

mairie@gauriac.fr ■ www.gauriac.fr

URGENCES MÉDICALES : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

HÔPITAL DE BLAYE : 05 57 33 40 00

EDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 333 033 (prix appel local)

GDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 433 033 (prix appel local)

FRANCE TÉLÉCOM DEPANNAGE : 10 13

PÔLE EMPLOI : Av. Paul Tardy BP 135 - 33390 Blaye Cedex

Tél. 3949 - www.pole-emploi.fr - ale.blaye@anpe.fr

Ouvert le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 16h30 et le mardi de 8h45 à 12h45

SOUS-PRÉFECTURE : 05 57 42 61 61

DOUANES : 05 57 42 04 24

FINANCES PUBLIQUES (impôts) :

5 rue Roger Toziny - BP 69 - 33394 BLAYE Cedex

Tél. 05 57 42 66 82 - sip-sie.blaye@dgfip.finances.gouv.fr

Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 (ou sur rendez-vous)

ÉQUIPEMENT DDTM : 05 57 43 60 60

CABINET MÉDICAL

Médecins :

Pierre BOUILLAUD et Jean-Yves BOUYÉ - 05 57 64 86 05

Infirmières :

Rolande GUICHENEY et Anne Véronique RAKOTOJOELY -

05 57 64 82 82

Chirurgien dentiste :

Chantal MAZE SPINEC - 05 57 64 93 80

MEDECIN DE GARDE : renseignement au 15

PHARMACIE : Paul ADOLPHE - 05 57 64 86 11

PHARMACIE DE GARDE : téléphoner au 32 37

MARCHÉS

BLAYE : mercredi et samedi matin - BOURG : 1^{er} et 3^{ème} mar-

di du mois : place du district - dimanche matin : sous la halle -

BRAUD et St LOUIS : marché aux primeurs et légumes : lundi,

mercredi, vendredi à 18 h - PUGNAC : mercredi matin - St

ANDRE : Jeudi et samedi matin - St CHRISTOLY : dimanche

matin

CINÉMA Le Monteil à Blaye

05 57 42 90 31 : programmes sur répondeur

DÉCHETTERIES de SAINT GERVAIS (05 57 43 65 50) et de SAINT PAUL (05 57 42 81 51)

- Du 1/02 au 31/10 : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

- Du 2/11 au 31/01 : de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

- Fermées les dimanches et jours fériés.

BAC BLAYE - LAMARQUE : 05 57 42 04 49

AUTOBUS Citram : Renseignements 05 56 43 68 43

FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE (animaux) : 7J/7 de 9h à

12h et de 14h à 18h - Tél. 05 57 64 73 30 ou 06 07 12 17 39

PERMANENCES

► À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Bourg

8, au Mas - Tél. 05 57 94 06 80

● Opération programmée d'amélioration de l'habitat

(OPAH) - Le lundi de 9h à 13h et de 14h à 17h sans rendez-vous.

● Mission locale pour l'emploi - Les lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80 - Le mardi de 14h à 17h sans rendez-vous.

● Point écoute santé (Mission locale) - Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80

● Point accueil écoute jeunes (PAEJ du GRICA) - Psychologue - Le jeudi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 44 50 99

● INSUP - Formation permanente - Le lundi et le vendredi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 01 31 70

● Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) - Le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h30 à 12h sans rendez-vous.

● Assistantes sociales du régime général (MDSI) - Le mardi de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous au 05 57 42 02 28

● PACT habitat - Le 2^e mardi du mois de 14h à 16h sans rendez-vous.

● Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

(CARSAT, ex CRAM) - Dossiers maladie, action sociale - Le 3^e mardi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 11 68 89 - Dossiers de retraite s'adresser à la MSP de Blaye - Tél :

05 57 48 33 33

● Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) - Le 4^e mardi du mois de 14h à 17h sans rendez-vous.

● Socrate conseil - Création, reprise d'entreprise - Le mercredi de 9h à 13h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 51 77 64

● Médecine du travail - Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 32 90 51

● Conciliateur de justice - Le mercredi de 10h à 12h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80.

● Assistante sociale du régime agricole (MSA) - Le jeudi de 9h à 12h sur rendez-vous au 05 56 01 83 30 ou 05 56 01 48 28

● Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS - Mission Locale) - Le jeudi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80

● Relais des assistantes maternelles (RAM) - Le vendredi de 9h à 13h sur rendez-vous au 05 57 68 91 04

● Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) - RSA - Le vendredi de 9h à 13h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80

► À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Blaye

32, rue des maçons - - Tél. 05 57 42 33 33

● Caisse d'allocations Familiales (CAF) : le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h

● Assurance Maladie (CPAM) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

AUTRES SERVICES

Circulation Routière : 24 h/24 répondeur 08 26 02 20 22 ou réponses personnalisées 05 56 96 33 33

Perte de Carte Bancaire : 08 36 69 08 80

Perte de chéquier : 08 37 68 32 08

Allo enfance maltraitée : 119 (gratuit)

Drogues, alcool, tabac info service : 113 (gratuit)

SOS Amitié : 05 56 44 22 22

Femmes Info service (violences conjugales) : 01 40 33 80 60

Le prochain numéro régulier du Journal de Gauriac paraîtra début janvier 2013. Pour pouvoir être insérés vos lettres, articles ou photographies doivent parvenir en Mairie le 30 décembre 2012 au plus tard. Les personnes désirant s'exprimer mais ne souhaitant pas écrire un texte peuvent demander la visite d'un membre du comité de rédaction.

Souscription pour les peintures de l'église C'est le moment d'y (re)penser



Au moment où le Conseil municipal vient de lancer l'appel à concurrence pour désigner l'entreprise qui restaurera les peintures de l'église, le calendrier des travaux commence à se dessiner. Compte tenu des délais légaux on sait maintenant que les travaux devraient commencer en mars 2013 pour, comme prévu, s'étaler sur quatre années. La première tranche de travaux s'attachera à restaurer le chœur, les trois suivantes concerneront chacune des deux travées et la nef.

On le sait maintenant, l'État ne participera pas au financement. Seul le **Conseil général** nous suivra dans cette opération de sauvegarde du patrimoine.

Dans ce contexte, la souscription lancée l'an dernier, prend toute sa valeur car chaque euro collecté soulagera les finances communales. Cela d'autant plus que la **Fondation du patrimoine**, qui nous accompagne dans cette opération, apportera une aide égale au montant des sommes collectées.

Chaque trimestre la souscription organisée progresse et nous remercions tous ceux qui font un effort pour maintenir le patrimoine communal.

Cette souscription ouvre droit à une réduction d'impôts.

Pour ceux qui défiscalisent, en cette fin d'année, c'est le moment d'y penser pour 2012.

Des bons de souscription sont toujours disponibles en mairie ou sont téléchargeables sur le site internet de la commune www.gauriac.fr.

Vous devez alors faire parvenir vos dons soit à la mairie soit, directement, à fondation du patrimoine 25, cours de Verdun 33000 BORDEAUX sous le libellé **Fondation du Patrimoine – Eglise Gauriac**

◀◀◀ Suite de la page 1.

• Nous travaillons à rendre « La Gabare » plus respectueuse du voisinage en matière de bruit. Cette salle située en plein centre du village, anciennement bar-dancing, ne fait que poursuivre sa vie. Un avantage disent certains. Un inconvénient pistent d'autres. Toutefois, pour survivre elle doit tenir compte des exigences des temps modernes. Pour ce faire, elle est actuellement l'objet de toutes les attentions des techniciens spécialisés dans la limitation des bruits. Une réduction du nombre de décibels autorisés a été effectuée pour ne pas dépasser 95 décibels à l'intérieur. Nous avons remplacé le limiteur de son pour pouvoir y connecter toutes les prises de courant de la salle y compris celles du point chaud. C'est devenu indispensable pour ne plus pouvoir s'affranchir du limiteur. Pour vérifier l'efficacité de l'ensemble des mesures prises, une étude d'impact sur le voisinage sera effectuée par un bureau d'étude. Un compte rendu complet de notre action sera communiqué à l'Agence régionale de santé et à la sous-préfecture de Blaye. Nous souhaitons que ce lieu de culture et de convivialité puisse vivre tout en respectant le sommeil des résidents les plus proches. Nous avons donc pour objectif prioritaire que les manifestations des uns puissent être compatibles avec la tranquillité des autres. Même si chacun sait que ce n'est pas toujours facile.

• Après une longue période de sécheresse souhaitons que les pluies dont nous avons besoin ne perturbent pas trop les vendanges 2012.

• La fin de l'année approche à grands pas. Dans quelques semaines les illuminations vont donner un air de fête au village. Donc bonnes fêtes de fin d'année !

Le Maire
ROBERT BALDÈS

Pour voter en 2013, c'est maintenant Inscription sur la liste électorale

Les inscriptions se feront jusqu'au 31 décembre 2012. Une permanence aura lieu lundi 31 décembre de 9h à 12h.

Conditions requises pour s'inscrire

- Être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er scrutin. **Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans sont inscrits d'office par l'INSEE via le recensement à l'âge de 16 ans.** Par contre, les personnes ne relevant pas de la procédure d'inscription d'office doivent déposer elles-mêmes une demande d'inscription.

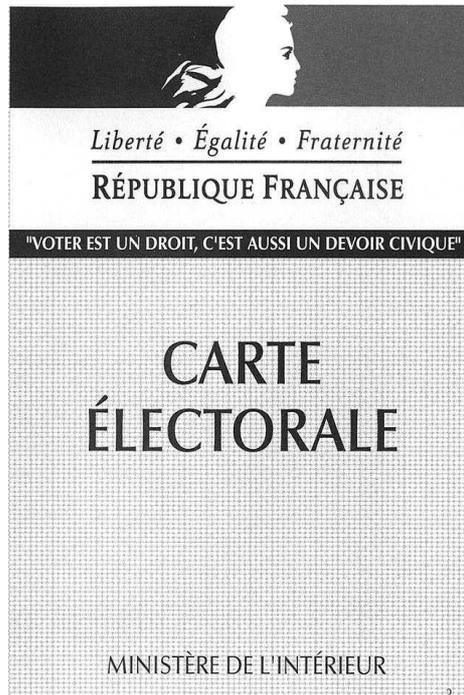
- Être de nationalité française. Les citoyens de l'Union Européenne résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et ou européennes.

- Jouir de ses droits civils et politiques.

Pièces à fournir

- Soit la carte nationale d'identité ou le passeport en cours de validité ou expirés depuis moins d'un an.

- Un justificatif de domicile de moins de trois mois. Si la personne habite chez ses parents, une attestation, sur papier libre, certifiant qu'elle habite chez eux, plus un justificatif de domicile des parents.



Le petit flâneur

Comme tout un chacun, j'aime me promener le long de l'estuaire. Jamais je ne me lasse des brumes matinales, du va et vient des marées, des couchers de soleil toujours renouvelés ou du parfum des fleurs dans les jardins. Ne voilà-t-il pas que, chemin faisant, je me trouve assailli par une odeur qui n'a rien de floral mais rappelle plutôt la décomposition. Le nez en l'air, je remonte le vent et mes pas me conduisent jusqu'au bord du fleuve. Là, prestement et discrètement abandonné par un quidam peu scrupuleux, un amoncellement de coquilles d'huîtres et de moules blesse le paysage. Si les mouches sont ravies et tournoient bruyamment en grand nombre, je me sens honteux d'offrir ce triste spectacle à nos visiteurs. La Gironde n'a pourtant rien d'une poubelle. Elle mérite d'être respectée.

Une nouvelle centenaire à Gauriac

Henriette GOYON

Henriette MAGOT est née le 30 octobre 1912 à Gauriac d'un papa pêcheur et d'une maman repasseuse. Elle épouse Gaston GOYON. De cette union naissent deux garçons, Michel en 1936 et Alain en 1941, tous deux décédés.

Après un brevet supérieur à 18 ans, et un bref passage dans l'enseignement en Charente, elle entre dans l'administration des P.T.T. Elle participe alors à la création du premier bureau de poste de Saint Ciers de Canesse, puis travaille à Gauriac avant d'être mutée à Bordeaux pour finir sa carrière à la recette principale. Elle part à la retraite le 1^{er} février 1970 et se retire à Marmisson où elle réside toujours.

Samedi 3 novembre 2012 à 11h00

Le Conseil municipal invite les gauriacais à participer à la manifestation de sympathie organisée à son honneur dans la salle de La Gabare et à partager le verre de l'amitié qui sera servi à l'issue de ce grand moment d'émotion.



Un réseau de cars
tout nouveau,
tout beau !



Entre 6h00 et 18h30

● tous les jours sur la relation
Gauriac-Bordeaux

● environ un bus toutes les heures

*Depuis septembre les nouveaux tarifs rendent le bus
beaucoup alléchant pour circuler en Gironde*

Aller simple plein tarif : 2,50 €

Aller simple à tarif réduit

famille nombreuse, plus de 60 ans, handicapés : 2,00 €

Aller-Retour : 4,00 €

Carte de 10 voyages : 18 €

Tarifs 5 - 12 ans : 1,30 €

Tarif social Horizon : 0,30 €

Abonnements kilométrage illimité

Tout public : 40 € mensuel ou 400 € annuel

Jeunes moins de 28ans : 28€ mensuel ou 196 € annuel.

Demandez les horaires en mairie
ou téléchargez-les sur transgironde.fr

La Mairie de Gauriac recrute un agent technique

Dans les mois à venir la commune aura besoin de remplacer un agent technique qui va faire valoir ses droits à la retraite. Nous ne connaissons pas encore la date exacte de son départ qui pourrait intervenir début 2013.

Nous aurons donc besoin de recruter un agent technique polyvalent. Il devra essentiellement travailler dans les espaces verts. Ceci nécessite de conduire le tracteur pour réaliser les travaux de fauchage, y compris des fossés. Les activités sont nombreuses : jardiner, tondre les pelouses, débroussailler, désherber, maintenir en état la voirie et les chemins, etc. Il est indispensable d'avoir des connaissances en matière de maintenance des bâtiments (petites réparations électriques ou de toitures, réparation de serrures, remplacement de vitres, travaux de peinture ou de maçonnerie, débouchage d'écoulements, etc.).

Toute candidature doit être adressée à :

M. le Maire, Mairie de 33710-GAURIAC

► Passage à l'heure d'hiver

Dimanche 28 octobre

Retardez vos pendules d'une heure.

► ERDF

● En cas de coupure d'électricité le numéro de dépannage est 0 972 675 033 (24h/24 et 7j/7)

En 2011, ERDF à Gauriac c'est :

- 482 clients ;
- près de 3 millions de kWh acheminés dans la commune ;
- 12 km de réseau Haute tension (HTA) dont 29% en réseau souterrain ;
- 13 km de réseau basse tension (BT) dont 17% de réseau souterrain.

► Objet trouvé

Une paire de lunettes de vue noire et blanche, de fille, a été trouvée rue de l'église. La réclamer au secrétariat de mairie.

► Ramassage des ordures ménagères le lundi matin

Les sacs ne doivent pas être déposés hors du conteneur.

Les conteneurs doivent être rentrés dans la journée, après le passage des éboueurs.

► Le saviez-vous ?

Les accès busés des terrains privés et leurs têtes de pont appartiennent aux propriétaires des parcelles. C'est donc à eux d'en assurer l'entretien pour que l'écoulement des eaux de pluie ne soit pas perturbé par des amoncellements de végétaux, par exemple ceux charriés par les orages ou les fortes pluies.

Tout
sur
Gauriac

www.gauriac.fr

Conseil municipal Séance du 13 juin 2012

Présents : Robert BALDÈS, Raymond RODRIGUEZ, Christiane SOU, René ARRIGHI, Jean-Marie ARRIVÉ, Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Gisèle SOU, Valérie PIRRONE, Christian SCHMAUCH, Josiane BROSSARD.

Procuration : Alain DUPOUY à J.-L. GUIRAUD, Michel LECRENAIS à J.-C. MARMEY

Absente : Sandrine NUEL

Sauf indication contraire, les décisions sont prises à l'unanimité.

► **Transfert de la compétence : réalisation, aménagement et gestion du ponton à passagers du port de Bourg** Robert BALDÈS

Le Conseil municipal accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes de Bourg en Gironde pour la prise de compétence du ponton à passagers du port de Bourg et approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées. Celui-ci stipule que la commune de Bourg versera chaque année, en compensation, l'équivalent des charges de fonctionnement qu'elle supporte actuellement, soit la somme de 4 125 €, à la Communauté de Communes.

► **Transfert de la compétence : énergies renouvelables issues de l'hydroélectricité (dont l'hydrolien)** Robert BALDÈS

Considérant la pertinence de l'échelon communautaire pour la création d'un ou plusieurs sites de production d'énergies renouvelables issue de l'hydrolien répondant aux attentes du Plan Climat, le Conseil accepte le transfert de compétence « énergies renouvelables issues de l'hydroélectricité (dont l'hydrolien) » à la Communauté de Communes de Bourg.

R. BALDÈS précise qu'après étude 2 sites ont été retenus pour l'installation d'hydroliennes. L'un à Bourg, près du port, et le second à Bayon en bordure du Bec d'Ambès.

J.-C. MARMEY demande si la pose d'un tel matériel est autorisée pour un particulier. Oui répond R. RODRIGUEZ, avec l'accord du Grand Port de Bordeaux. Le transfert de compétence ne concerne que les collectivités.

► **Règlement du port de Roque de Thau** Robert BALDÈS

Une nouvelle association « Port Roque de Thau » a été créée pour animer, surveiller, conserver en état de propreté et attribuer les places du port de Roque de Thau situé sur les deux communes de Gauriac et Villeneuve.

Le Conseil approuve le règlement du port de Roque de Thau, établi en partenariat avec la commune de Villeneuve, et applicable par l'Association Port Roque de Thau.

Est-ce que l'association va s'occuper du bateau échoué sur la commune de Villeneuve, demande J.-C. MARMEY ? Différentes démarches vont être entreprises pour retrouver le propriétaire répond R. BALDÈS.

► **Recrutement d'un agent pour la garderie périscolaire** Robert BALDÈS

L'agent communal qui assurait la garderie périscolaire, en congé parental d'éducation depuis le 5 janvier 2010, a fait connaître, par courrier du 27 mars 2012, son intention de ne pas reprendre son poste.

Depuis le 1^{er} septembre 2011, Lucy DESCOURTIEUX assure cette fonction de surveillance, pour un travail de 2h00 par jour en période scolaire. Le Maire propose de la recruter à compter de la prochaine rentrée scolaire, les termes du contrat restant à définir.

► **Action de l'association MATA MALAM en direction des jeunes** Robert BALDÈS

En 2011 la commune avait subventionné, la première partie, d'une opération proposée par l'association MATA MALAM, en direction des de la jeunesse de 5 communes limitrophes. Un débat en coordination a jugé le bilan de cette première partie de l'action très décevant.

MATA MALAM a donc été informée que cette subvention (350 €) ne serait pas renouvelée en 2012.

► **Litige concernant le chemin de Marmisson** Robert BALDÈS

Un litige existe entre la propriétaire de parcelle AB 487 et la Commune concernant l'emprise du chemin rouvert au public après la purge des dentelles de la falaise de Marmisson.

La propriétaire, représentée par son avocat, a demandé au Tribunal d'instance de Libourne de statuer. La commune s'est donc trouvée dans l'obligation de se faire représenter à son tour pour que soient défendus ses intérêts. Maître Sandrine JOINAU-DUMAIL, avocat, 7 rue du Commandant ARNOULD - 33000 BORDEAUX a été choisie pour défendre les intérêts de la commune.

► **Spectacle du festival des Chantiers Théâtre de Blaye** Raymond RODRIGUEZ

Dans le cadre des spectacles décentralisés du festival, le spectacle retenu pour Gauriac, le 2 septembre 2012 à La Gabare, est une pièce de la compagnie Duodelire, écrite par Muriel BOUILLAUD, qui parle avec sérieux, légèreté et humour des rapports entre les femmes d'aujourd'hui, de l'adolescence à la vieillesse, quand la relation humaine et le contexte social interfèrent sur leur devenir.

Dans le cadre des Scènes d'été le Conseil général finance pour moitié ce spectacle, l'autre moitié est partagée à part égale entre le festival et la commune. Au final la commune participe à hauteur de 550 € HT, plus les repas des artistes mais encaissera la moitié de la recette.

► Reprise de l'école multisports

Robert BALDÈS

En vue d'organiser la mise en place de l'école multisports dès la rentrée scolaire de septembre 2012, une réunion a été organisée le 4 juin dernier à la mairie de Bayon.

Cette activité regroupera les RPI de Bayon/Saint Seurin et de Gauriac/Comps, avec la participation active des associations des parents d'élèves « les Enfants des Gauriacs » de Gauriac/Comps et « 123 Soleil » de Bayon/Saint Seurin.

La commune de Bayon commune centralisera ce projet. Celle-ci devra payer la totalité des factures concernant le paiement des différents intervenants à l'Association Emplois-Loisirs-Gironde. En contrepartie, la commune de Gauriac s'engage à procéder au remboursement immédiat de sa quote-part à la commune de Bayon.

R. RODRIGUEZ donne quelques précisions sur cette activité qui permet, de faire connaître différentes disciplines aux enfants pour un coût envisagé de 20 € par enfant et par an, en utilisant les structures existantes des 4 communes.

► Limiteur de son pour la salle polyvalente

Robert BALDÈS

Suite au courrier d'une riveraine de La Gabare au Ministère de l'Intérieur sur la nuisance sonore qu'elle subit lors de l'utilisation de ce bâtiment, et à la demande du Sous-préfet et de l'Agence Régionale de Santé (ARS), un contrôle de l'installation phonique a été réalisé. Si l'ARS a reconnu les efforts sur le plan acous-

tique pour réduire les nuisances sonores, elle a demandé l'amélioration de l'installation. Il en résulte la nécessité de :

- modifier l'emplacement de deux enceintes acoustiques et opérer des réglages de la sonorisation ;
- mettre toutes les prises de courant sur le limiteur de son, ce qui nécessite de remplacer celui que nous avons depuis la construction de la salle. Après consultation de diverses entreprises, les Ateliers Lumière sont retenus pour ces deux premières interventions et pour un coût de 1 663,64 € TTC (matériel livré et posé par un technicien). Ce prestataire était intervenu lors de la réhabilitation du bâtiment en 2007 et avait donné entière satisfaction.
- Mettre des temporisateurs sur les deux portes du sas, ce qui sera effectué par un électricien qui raccordera en même temps le limiteur de son aux prises électriques ;
- engager un bureau d'étude pour effectuer des mesures d'impact chez les riverains. Une mise en concurrence sera engagée dès que tous les travaux seront terminés.

► Régularisation d'un échange de parcelles lieu-dit Périchou

Christiane SOU

Suite à une demande écrite des propriétaires de la parcelle AI 168, au lieu dit Périchou, pour un échange de terrain d'une superficie de 1 a 82 ca, leur permettant de contourner leur habitation, le Conseil alors en place avait décidé en dates du 20 mai 2005 et 16 septembre 2005, de procéder à une aliénation à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée section AI n° 169 pour 1 a 82ca au lieu dit Périchou en échange d'un terrain de surface identique. Les frais de géomètre ont été assumés par les demandeurs et les frais de notaire restent à leur charge. La signature de l'acte définitif de cet échange n'a jamais été réalisée du fait d'un retard de suivi de dossier au sein de l'office Notarial. Le Conseil actuel confirme

la décision du précédent et engagera des démarches pour régulariser cette situation.

► Révision des loyers

Christiane SOU

L'application du nouvel indice de référence des loyers est en augmentation de 2,24% à compter du 1^{er} juillet 2012. Le conseil décide de répercuter cette hausse sur le montant du loyer, hors charges, des logements sociaux de la commune.

Immeuble DUONG

Lgt. 1 passe de 266,56 € à 272,53€
Lgt. 2 passe de 328,56 € à 335,92€
Lgt. 3 passe de 350,12 € à 357,96€
Lgt. 4 passe de 379,25 € à 387,74€
Lgt. 5 passe de 266,55 € à 272,52€
Lgt. 6 passe de 267,12 € à 273,40€

Immeuble DUPONT

Lgt. 1 passe de 441,33 € à 451,22€
Lgt. 2 passe de 518,42 € à 530,03€

Maison du peintre

Passe de 101,02 € à 103,28€
-54,25€ d'avance sur travaux

Logement de la poste

Passe de 558,80 € à 571,32€

► Tarif de location de la salle polyvalente pour une association hors commune

Robert BALDÈS

Une nouvelle association, JUST DANCE utilisera La Gabare le mercredi soir de 20h00 à 21h00 pour une heure de ZUMBA. Le tarif d'occupation de la salle polyvalente La Gabare, par une association hors commune, est fixé à 50€ payables mensuellement, pour une utilisation une heure une fois par semaine.

► Subvention prévention routière

Robert BALDÈS

Il est accordé une subvention de 60 € à l'Association Prévention Routière Comité de la Gironde.

► **Suppressions d'emplois à l'Office National des Forêts**
Jean-Marie ARRIVÉ

À l'appel du Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel et comme près de 900 communes, le Conseil demande à l'État de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt.

Le Conseil apporte son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

► **Questions diverses**

R. BALDÈS informe les conseillers que le fontis au droit du n°20 route de l'île du nord, qui a déjà fait l'objet d'interventions diverses dans le passé, continue de s'aggraver.

La commune est en PPRMT depuis fin 2001, une conduite de gaz de ville est enterrée à un mètre de profondeur, une maison est située à proximité du fontis, pour toutes ces raisons il a informé le Bureau des carrières du Conseil Général de cette situation. Un RDV est fixé avec l'ingénieur, pour aller sur le site.

J.L. GUIRAUD rapporte les inquiétudes des habitants de Camp Haut, recueillies lors du repas de quartier, sur le réseau d'assainissement collectif toujours bloqué à ce jour à cause de Monsieur ARRAMON TUCCO.

Par ailleurs, il remercie le Maire et les Adjointes pour le repas offert lors de la fête locale aux autres membres du conseil municipal ainsi qu'au personnel de la commune.

J.-C. MARMEY rappelle qu'il souhaitait faire des travaux d'assainissement en 2003 au sein de sa propriété. Compte tenu du projet d'assainissement collectif à ce moment là il n'a rien fait et aujourd'hui il est toujours dans l'attente. Il se pose la question s'il doit ou non s'orienter sur un assainissement individuel, coûteux, alors que le réseau collectif est réalisable mais toujours bloqué par le refus d'un seul riverain.

ETAT CIVIL
3E TRIMESTRE 2012

MARIAGES

Mélanie ROBERT et
Guillaume CHOURY
le 18 août 2012

Katia BLOUIN et
Stéphane Daniel RAMIREZ
le 18 août 2012

Sonia ROY et
Emmanuel MALIVERNAY
le 29 septembre 2012

DÉCÈS

Hugues CHAMBRET
le 26 août 2012 à Gauriac

Chantal Evelyne Mathilde BELMONT-ADELE épouse GERBAUD
le 31 août 2012 à Pessac

Collecte pour l'école
lors des mariages
BLOUIN-RAMIREZ : 39,12€
ROY-MALIVERNAY : 34 €

Tout sur
Gauriac

www.gauriac.fr



Nouveau !
En cas de refus
du générique
les assurés
doivent régler
leurs
médicaments

Pour bénéficier de l'avance des frais, les assurés doivent accepter le médicament générique proposé par leur pharmacien.

Désormais, un assuré qui refuse un médicament générique proposé par son pharmacien ne pourra bénéficier de la dispense d'avance (tiers payant).

Cette disposition s'applique à tous les assurés, quel que soit leur régime d'appartenance et leur situation (bénéficiaire de la CMU, patients en ALD, en accident du travail, en congé maternité...).

Si le médecin prescrit des médicaments pour lesquels il n'existe pas de génériques, le dispositif ne s'applique pas et le pharmacien peut proposer la dispense d'avance des frais.

Les médicaments génériques sont aussi efficaces, aussi sûrs et plus économiques. En les acceptant, les assurés participent à l'effort collectif de maîtrise des dépenses de santé et contribuent ainsi à préserver notre système de santé.

Aide aux aidants

Programme d'action de soutien aux aidants familiaux sur le territoire de la Haute Gironde

En France, près de 4 millions de personnes aident quotidiennement un proche malade, âgé et/ou en situation de handicap. Un aidant est une personne qui vient en aide à titre non professionnel, en partie ou totalement, à une personne dépendante ou handicapée de son entourage pour les activités de la vie quotidienne. Au fil des années cet accompagnement peut devenir épuisant.

Cet aidant, cela peut être vous

Enfant qui aidez votre parent âgé, mari ou femme qui aide son conjoint malade, parents qui vous occupez d'un enfant handicapé, voisin qui êtes présent quand il le faut ...

Sur les 5 cantons de la Haute Gironde, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) travaille avec l'ensemble des partenaires locaux à la mise en place d'actions de soutien aux aidants familiaux.

Ces actions sont pour vous

- Mise en place d'ateliers de formations « geste et posture » à partir du mois de septembre 2012

Par groupe de 5 à 8 personnes, et guidé par une professionnelle de l'association de soins à domicile de la Haute Gironde vous pourrez acquérir les pratiques de transfert et les bons gestes au quotidien (par exemple faire passer une personne du lit au fauteuil, l'aider à s'asseoir, la rehausser dans le lit...) Vous pourrez aussi tester le matériel qui peut vous être utile pour prendre soin de

votre proche tout en prenant soin de vous.

Le lieu et horaire de ces groupes seront définis en fonction des participants.

Pour toute information sur cette action :

Nadia Leclerc
Conseillère technique MSA
06 19 64 29 88

- Mise en place de « L'escale des aidants » à Bourg à partir de novembre 2012

Il s'agira d'un lieu de rencontre convivial pour les aidants. Libre d'accès, une fois par mois, vous y serez accueillis par deux assistantes sociales (MSA et CARSAT).

- Forum d'information pour les familles et les aidants le 23 octobre 14 h à Saint Savin

Des stands et des animations permettront de trouver de l'information sur l'aide et les soins à domicile, le coût de ces interventions et les prises en charge existantes, les possibilités d'accueils et d'hébergements de votre proche, occasionnelles ou permanentes, les lieux et les personnes auprès desquels vous pouvez trouver conseils, soutien et réconfort.

Un **Guide des aidants** vous sera remis.

Pour toute information sur cette action :

Simone Garcia
Assistante sociale MSA
06 78 85 64 56

L'ensemble de ces actions sont gratuites et ouvertes à tous

Pour toute autre question concernant ces actions (*j'ai un problème de transport, qui peut prendre le relais auprès de mon proche ? ...*) vous pouvez contacter :

aideauxaidants.blf@msa33.msa.fr

Pome Onadja
Conseillère technique MSA
05.57.68.96.69



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore



L'Agence régionale de santé d'Aquitaine (ARS) est chargée de piloter la politique de santé dans la région (prévention, médecine de ville, établissements de santé et médico-sociaux, santé environnementale). Parmi ses champs de compétences, l'ARS est responsable des contrôles sanitaires de l'eau destinée à la consommation.

L'eau que je bois est-elle de bonne qualité ?

L'eau est indispensable à la vie et à la santé. Il est primordial d'assurer sa distribution à la population dans des conditions optimum de sécurité, c'est pourquoi l'eau est un des aliments les plus contrôlés.

En France, le maire est le garant de la bonne qualité de l'eau dans sa commune. Il peut prendre en charge la gestion du réseau et la distribution (commune ou communauté de communes) ou faire appel à un exploitant privé.

L'Agence régionale de santé d'Aquitaine (ARS), quant à elle, est l'organisme responsable des contrôles sanitaires de l'eau.

Bilan de la qualité de l'eau en Aquitaine

Des prélèvements d'eau sont réalisés à plusieurs niveaux : aux captages d'eau potable, aux réservoirs, aux stations de traitement et aux robinets des consommateurs.

Globalement en Aquitaine, la qualité des eaux distribuées s'est améliorée au cours de la dernière décennie. Plusieurs éléments sont contrôlés : qualité bactériologique, teneur en nitrates, calcium, magnésium, fluor, aluminium, fer, plomb et pesticides. Les bulletins d'analyse informent également sur la recherche de perchlorates et les moyens d'éviter la présence de plomb. Au total, l'ARS Aquitaine a validé 13 739 bulletins d'analyse en 2011.

Où puis-je trouver des informations sur la qualité de l'eau ?

Après interprétation sanitaire de l'ARS, les bulletins d'analyses sont transmis aux maires pour affichage. Les résultats actualisés du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau distribuée sont consultables sur le site national :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

L'ARS fournit également aux collectivités un rapport de synthèse annuelle sur la qualité des eaux distribuées à mettre à la disposition du public.

L'ARS envoie enfin annuellement une fiche d'information sur la qualité de l'eau au gestionnaire du réseau qui doit la joindre à l'une de vos factures d'eau. Ces fiches sont consultables pour chaque commune sur le site Internet de l'ARS :

www.ars.aquitaine.sante.fr

> Votre santé > Environnement et santé > Eau > La qualité de l'eau de distribution.

Vrai ou faux ?

Il ne faut pas utiliser l'eau chaude du robinet pour cuisiner ?

► **VRAI !**

L'eau chaude vient du chauffe-eau dans lequel elle a stagné. Elle peut contenir du tartre, des métaux dégradés et certains micro-organismes dangereux pour la santé. Pour la préparation de vos repas, préférez donc l'eau froide du robinet que vous chaufferez vous-même.

Il est préférable de filtrer l'eau du robinet ?

► **FAUX !**

L'eau du robinet répond à des normes strictes et ne présente aucun danger pour la santé. Les filtres peu-

vent diminuer les teneurs en calcaire, tartre, chlore et plomb, mais peuvent être source de contamination bactérienne s'ils ne sont pas nettoyés régulièrement.

Il n'est pas nécessaire de nettoyer une carafe d'eau ?

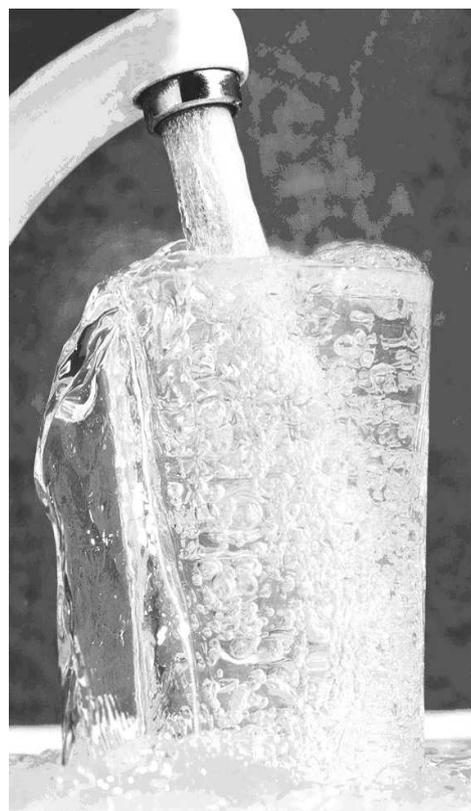
► **FAUX !**

Nettoyez-là régulièrement et, de temps en temps, utilisez vinaigre blanc et gros sel pour enlever le dépôt de calcaire qui peut altérer le goût et l'odeur de l'eau. Rincez abondamment.

Les résultats d'analyse de l'eau distribuée à Gauriac paraissent régulièrement sur :

www.gauriac.fr

> Vie locale > Services
> SIAEPA > info





La ludothèque **A l'asso des Jeux** vous accueille sur la commune de **Gauriac** à la salle de La Gabarre, une fois par mois les 4^e mardi et mercredi du mois.

La ludothèque, ce sont des espaces à jouer pour enfants et adultes, le prêt de Jeux et les animations :

- **jeux d'éveil** pour les 0-2 ans, jeux de rôle (coin cuisine, coin nurse-rie, marchand..) ; pour les enfants de 2 à 8 ans,
- **des jeux de construction** pour les enfants de 2 à 8 ans (Kapla, Magnético, Légo..),
- **jeux de Mise en scène** (Barbie, Playmobils, Little People, Pirates, dinosaures ..),
- **jeux de société** (de 2 ans à 99 ans...) jeux de stratégie, jeux d'adresse, Haba, Djeco, Gigamic.

La ludothèque est itinérante sur le canton de Bourg (Bayon, Bourg, Pugnac, Prignac et Marcamps).

La plaquette est disponible à la mairie

Permanences à Gauriac

Mardi 23 octobre

de 9h30 à 12h accueil 0-3 ans
de 15h à 18h accueil tout public

Mercredi 24 octobre

de 9h30 à 12h accueil tout public
de 14h à 18h accueil tout public

Mardi 27 novembre

de 9h30 à 12h accueil 0-3 ans
de 15h à 18h accueil tout public

Mercredi 28 novembre

de 9h30 à 12h accueil tout public
de 14h à 18h accueil tout public

Pensez à prendre des chaussons pour les enfants.

Apportez le goûter, vous pourrez le prendre sur place.

Pour venir jouer sur place et sur les autres permanences

- Famille Adhérent 23 € pour un an de date à date.
- Assistante Maternelle 18 €
- ou 2€ par personne et par séance de jeux

Contact : 06 24 71 03 79
aalassodesjeux@free.fr
<http://aassodesjeux.free.fr>

Ludiquement,
Audrey Caillier



Sophro-relaxation Gestion du stress Nouveau à Gauriac

Depuis la rentrée 2012-2013, Z'ENERGIE vous propose des séances hebdomadaires de sophro-relaxation. Un moment à soi, de détente, de bien-être, où chacun vient, à son rythme, se ressourcer et trouver l'énergie nécessaire pour vivre le quotidien avec son lot de stress et d'émotions.

Les ateliers d'une heure ont lieu à la salle de la Gabarre le lundi soir de 19h15 à 20h15.

Pour toute inscription, merci de prendre contact au : 06 24 68 43 02.

Possibilité d'une séance découverte gratuite.

La présidente Simone Garcia.

Gym Gauriac Reprise des cours au préfabriqué

Le mardi de 14 h 45 à 15 h 45
Monitrice Catherine MAGOT

et de 18 h 45 à 19 h 45
Monitrice Régine POUGET

Le jeudi de 18 h 30 à 19 h 30
Monitrice Monique SAN

**Pour tous renseignements,
contactez :**

Fatou Durand
05.57.64.27.92 / 06.22.49.84.23
Marie-Pierre Morisset
05.57.68.34.19 / 016.86.24.16.17

Marché nocturne et ambiance

Jazzy

Autour d'une soirée musicale, désormais chère à Marjorie du Bistrot de Gauriac, vendredi 28 septembre se tenait un marché nocturne qui rassembla une centaine de personnes dans une atmosphère de douce fin d'été.

Ambiance jazz animée par l'orchestre amateur des Red-Wine composé de talentueux instrumentistes duquel émergeaient les belles sonorités du trompettiste Sébastien. Le marché proposait des nourritures agréables : produits bio, charcuteries parfois exotiques, moules-frites, magret de canard, vin de pays, pain campagnard, dernières fraises de saison juchées sur de copieuses tartelettes. Bijoux et breloques complétaient l'offre.

Donc soirée sympathique, festive et gratuite que devraient apprécier les Gauriacais. C'est toujours un moment privilégié et l'occasion de fraterniser dans un cadre informel, propice à la discussion et sans réelle nuisance pour le voisinage.

Jean-Guy BERTAUD



Nouveau bureau

Président : Pascal RATEAU
05 57 64 99 17

Trésorier : Jean-Guy BERTAU

Secrétaire : Marielle RATEAU

Secrétaire adjointe :
Pascale BAUDOUIN

Responsable animation :
Nathalie REAUD

Conseil d'administration

Nathalie LECRENAIS

Jessica BREARD

Justine LIGNIER

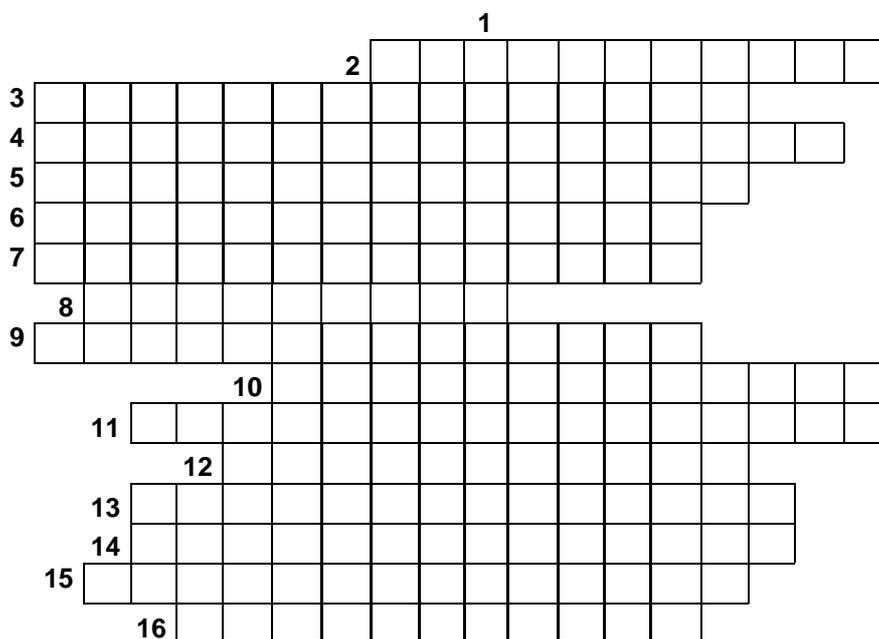
Fanny REAUD

Le jeu de Bernard CHERY

Solution en page 14

Retrouvez le nom des animateurs des émissions de télévision

1. MOT DE PASSE - 2. LES MATERNELLES - 3. SPECIAL INVESTIGATION - 4. MON BIEN ÊTRE - 5. POUR LE PIRE ET POUR LE MEILLEUR - 6. ECHAPPÉES BELLES - 7. MOTUS - 8. SEPT A HUIT - 9. 90' ENQUÊTES - 10. TEleshopping - 11. MONEY DROP - 12. FOOTBALL CLUB - 13. CAPITAL - 14. RECITS D'EXPLÔ - 15. ZONE INTERDITE - 16. SILENCE ÇA POUSSE



Le tabac rend chauve

Déjà responsable des cancers, de difficultés respiratoire ou de défaillances sexuelles voilà que le tabac semble lié au blanchiment des cheveux chez la femme et à la calvitie chez l'homme. Des chercheurs britanniques l'affirment, le lien entre le fait de fumer et la calvitie apparaît clairement quels que soient le sexe et le groupe observé. Le British medical journal explique que 35% des fumeurs masculins présentent des signes de calvitie contre 21% seulement chez les non fumeurs. Reste ceux qui se font des cheveux parce que le prix du tabac augmente, mais cela est une autre histoire

Bernard CHERY

Rions un peu

Proposé par Bernard CHERY

Le père arrive à l'école avec son fils. Il s'adresse à l'institutrice :

« Dites déjà que mon fils fait des tas d'histoires pour se laver, qu'est-ce que vous lui avez raconté avec Marat qui est mort dans sa baignoire ? »

Tout
sur
Gauriac
www.gauriac.fr

Recettes d'ici...

Proposées par Jeannine POUILHE

*Et si on pensait déjà
aux fêtes
de fin d'année*

Couronne des rois aux fruits confits



Préparation : 30 min. Temps de
pousse : 4h. Réfrigération : 2h. Cuis-
son : 25min

Pâte : 250 g de farine tamisée - 20 g
de sucre en poudre - 5 g sel - Zeste
d'1/4 de citron non traité - 8 g de
levure fraîche de boulanger - 100 g
d'eufs - 25 g d'eau de fleur d'oran-
ger - 10 g de rhum brun agricole - 35
g d'écorces d'orange confite - 150 g
de beurre - 1 fève

Dorure : 1 jaune d'œuf - 2 œufs - 3
pincées de sucre en poudre - 1 pin-
cée de sel fin.

Finition : confiture d'abricots - sucre
en grains n°10 - 2 quartiers de melon
rouge et de melon vert confits - 4
tranches d'oranges confites - 10
griottes confites - 10 amandes
conccassées

1. La pâte. Verser dans le bol du
robot farine, sucre, sel, zeste de ci-
tron et levure émietée. Mixer à pe-
tite vitesse puis incorporer les œufs.
Mixer jusqu'à ce que la pâte se dé-
colle du bol. Incorporer la fleur d'o-
ranger et le rhum. Mixer à nouveau
jusqu'à ce que la pâte se décolle.
Ajouter orange confite coupée en
cubes et beurre en morceaux. Mixer
encore jusqu'à ce que la pâte se dé-
colle. La couvrir d'un linge et laisser
pousser (gonfler) 2 h à température
ambiante.

2. Poser la pâte sur le plan de tra-
vail. Lui donner un coup de poing,
puis l'entreposer 2 h au réfrigérateur.
Lui redonner un coup de poing. La
poser sur une plaque à pâtisserie re-
couverte de papier sulfurisé spécial
cuisson. Rabattre les coins de la pâte
au centre, ajouter la fève, retourner
la pâte et la façonner en boule. Avec
le pouce enfoncé au milieu, l'élargir
en forme de couronne. La couvrir
d'un linge. La laisser doubler de vo-
lume au moins 2 h, à la température
de 25 à 28°C.

3. La dorure. Préchauffer le four à
chaleur tournante à 180°C (th.6).
Mélanger dans un bol tous les ingréd-
ients. En badigeonner la couronne.
Avec des ciseaux mouillés, fendre le
dessus en épis. Enfourner 20 à 25
min.

4. La finition. Faire tiédir la confi-
ture d'abricots. La filtrer. Poser la
couronne sur une grille à pâtisserie,
la badigeonner de confiture. La par-
sèmer de sucre en grains, la décorer
de melons confits en lamelles, d'o-
ranges et de griottes confites et d
amandes conccassées.

Dinde fermière farci



Faire gonfler 100 g de pain d'épice
émiétté dans 10 cL de jus de fruits
exotiques. Ajouter 1 mangue en dés,
2 échalotes émincées et 250 g de
chair à saucisse. Saler, bien poivrer.
Déposer la moitié de cette farce dans

une dinde Label rouge assaisonnée.
Tasser, ajouter un petit lobe de foie
gras et le reste de farce. Cuire 1 h à
180°C (th 6) puis 1 h 30 à 160°C.
Servir avec des patates douces et des
mangues poêlées.

Pleine Vie - Janvier 2012

Solution du jeu

de Bernard CHERY

1. PATRICK SABATIER - 2. DAPHNE
BURKI - 3. STEPHANE HAUMANT - 4.
CAROLINE ITHURBIDE - 5. ADRI-
ANA KAREMBEU - 6. SOPHIE TOVIL-
LAR - 7. THIERRY BECCARO - 8.
ROSEL MACK - 9. CAROLE ROUS-
SEAU - 10. MARIE ANGE NARDI - 11.
LAURENCE BOCCOLINI - 12. HERVE
MATHOUX - 13. STEPHANE TOR-
TOLA - 14. LAURENT BIGNOLAS - 15.
MELISSA THEURIAU - 16. NOELLE

Des trucs

Proposés par Jeannine POUILHE

Pour réduire les déchets d'emballage

Il est préférable d'acheter nos ali-
ments à la coupe. C'est le cas des
charcuteries ou des fromages. Dans
les réfrigérateurs il est conseillé de
ranger ces denrées dans des conte-
nants en verre.

Les bougies de fêtes, à prévoir pour Noël

Pour que ces bougies durent plus
longtemps, il faut les laisser refroidir
et durcir en les plaçant dans le
congélateur pendant cinq ou six
heures. Si vous les mettez ensuite
devant une glace vous aurez un effet
lumineux.

Pourquoi dit-on ? « compter pour des prunes »

Il y a longtemps que la prune ne désigne pas uniquement le fruit. Depuis le XIII^e siècle une « prune » pouvait aussi être : un coup « *il s'est pris une prune, un pruneau* » ; quelque chose sans aucune valeur « *ne pas valoir une prune* ».

Mais pourquoi une prune ne valait-elle déjà rien ?

L'expression remonterait aux croisades. De retour en France après avoir assiégé Damas sans succès, les croisés, vers 1150, ramenèrent des pieds de pruniers dont ils avaient pu se régaler des fruits sur place, fruits inconnu en occident. Selon la légende, le roi de France Louis VII, très en colère, se serait écrié : « *Ne me dites pas que vous êtes allés là-bas uniquement pour des prunes !* », sous-entendant « *pour rien* ». L'entourage du roi puis le peuple auraient alors diffusé dans le pays ce sens très particulier de la « prune ».

Suite de la page 16

De 1940 à 1945, le nombre des coopérateurs ne cesse de croître pour arriver en 1945 à 34 ; en même temps la hausse des prix des vins, plus forte que l'augmentation des frais de la vinification, permet aux coopérateurs de penser effectivement à la construction de la nouvelle Cave. La guerre entraîne des difficultés dans l'achat des matériaux, mais grâce à la date de sa construction, la Cave se voit accorder des « bons matières » de priorité.

Le financement des travaux est alors assuré uniquement par les membres de la Société. Il fut décidé qu'il serait effectué ainsi :

Appel libre des fonds aux coopérateurs. Ces fonds sont productifs d'intérêts à 5% et amortissables selon les possibilités de la Cave à partir de 4 ou 5 ans. Les modalités de l'amortissement

L'agenda de Gauriac

Mise à jour permanente sur www.gauriac.fr

Octobre 2012

- Samedi 13 **Tous mes chats noirs - 21h La Gabare**
Lundi 15 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
Ma 23 Me 24 Ludothèque à La Gabare (A l'asso des jeux)
Dimanche 28 Passage à l'heure d'hiver (dernier dimanche d'octobre)
Retardez vos horloges d'une heure.
Lundi 29 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)

Novembre 2012

- Samedi 3 Visite de l'église de Gauriac de 14h00 à 18h00 le premier samedi du mois
Dimanche 11 Cérémonie au Monument aux morts à 11h30
Lundi 12 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
V 23 et S 24 Collecte de la banque alimentaire - Carrefour market à Bourg
Dimanche 25 Foire de la Ste Catherine à Blaye (dernier dimanche de novembre)
Lundi 26 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
Ma 27 Me 28 Ludothèque à La Gabare (A l'asso des jeux)

Décembre 2012

- Samedi 1 Visite de l'église de Gauriac de 14h00 à 18h00
Dimanche 2 **Marché de Noël (Culture et Loisirs)**
S 8 et D 9 Livres en Citadelle à Blaye
Lundi 10 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
Lundi 24 T Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)

Janvier 2013

- Samedi 5 Visite de l'église de Gauriac de 14h00 à 18h00
Lundi 7 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
Lundi 13 Vœux du Conseil municipal - 11h à La Gabare
Lundi 21 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
Ma 22 Me 23 Ludothèque à La Gabare (A l'asso des jeux)

doivent être déterminées chaque année selon les circonstances.

Participation des coopérateurs par versements ou avances sur récolte en raison de 2 000 francs par hectolitre calculé sur la moyenne des apports quinquennaux.

C'est ainsi que furent assurés les travaux actuels, effectués de 1944 à 1946, qui ont porté la capacité de la Cave à 6 000 hectolitres. La somme de 6 350 000 francs, nécessaire à la construction a été réunie uniquement parmi les coopérateurs.

Il y a là ; il me semble, un bel exemple de possibilités fourni par la coopération. Grâce à la collaboration de 35 sociétaires, une Cave de 6 000 hectolitres fonctionne aujourd'hui à Gauriac ; pendant que la situation économique était difficile, l'entreprise fut peut être un peu stationnaire, mais il a suffi de quelques bonnes années (de 1941 à 1945) pour

que les capitaux nécessaires soient investis. On peut reprocher souvent au paysan de thésauriser inutilement les capitaux, là n'est pas le cas. Une cave coopérative existe maintenant au service de 5 communes et actuellement tout viticulteur peut en faire partie moyennant une participation au capital de 800 francs par tonneau et un droit d'entrée de 2 000 francs, justifié les amortissements déjà consentis. Une participation aux obligations lui est aussi demandé, mais seulement dans le cas où sa situation financière le permet. Une telle solution serait impossible si la Cave avait émis un emprunt au Crédit Agricole, car les amortissements obligatoires chaque année, imposeraient au nouveau sociétaire un droit d'entrée beaucoup plus important. De plus, la liberté de fixer le taux des amortissements, permet pour une mauvaise année de diminuer l'élévation des frais.

À SUIVRE dans le n° 95

Historique de la cave coopérative du Bourgeois

M. Vergoz

En 1946, M. Vergoz, qui habite aujourd'hui Sainte Maxime, rédigea un mémoire sur la cave coopérative de Gauriac pour son entrée à l'École nationale de la France d'outremer. Commencée avec le numéro 88 du Journal de Gauriac la publication de ce travail se poursuit.

II. La création de la cave coopérative et son développement (suite)

3. Le développement de la coopérative, ses difficultés

Aux 8 fondateurs s'ajoutent bientôt 4 nouveaux adhérents ; le nombre total des sociétaires étant ainsi porté à 12. Le siège social de la société est à Gauriac et son centre d'exploitation dans un local loué. La Coopérative était alors appelée à étendre son rayon d'action. D'après la loi il est interdit à toute Coopérative de créer un centre d'exploitation distant de moins de 4 kilomètres d'une autre société similaire. Si dans ce rayon ou même sur une distance plus étendue, il n'existe pas d'autre Cave, une commune coopérative peut étendre son influence. La Cave de Gauriac devint ainsi une Coopérative intercommunale groupant les vigneronns de 4 communes limitrophes en une seule Société.

Y a-t-il un véritable intérêt à créer ainsi des Caves intercommunales ? Deux raisons peuvent être données :

La première réside dans les difficultés qu'on éprouve souvent pour trouver, dans une petite commune, un président réunissant les nombreuses qualités nécessaires pour diriger une telle entreprise : honnêteté absolue, énergie, tact, activité, compétence, esprit d'initiative etc.

La seconde raison est de diminuer les frais généraux d'installation et de fonctionnement. En effet, ces derniers sont inversement proportionnels à la capacité du logement. C'est la simple application du principe économique de la concentration et de l'intégration des entreprises.

En 1936, le nombre total des adhérents était de 23. Entre temps paru le décret du 8 août 1935 qui avait réglementé et unifié le statut légal des Coopératives agricoles. Aussi, se réunissant en une Assemblée Extraordinaire le 24 novembre 1936, les coopérateurs modifient les statuts selon la loi et augmentent le capital social porté à 79 900 francs. Dès ce moment on peut dire que la Cave fonctionne normalement et satisfait à tous les buts de la coopération. L'année 1934 n'avait vu que le stockage et la conservation des vins ; dès 1935, la vente en commun est organisée. Dès lors, il ne s'agit plus que d'augmenter en même temps que le nombre d'adhérents, la capacité de logement et les possibilités de bonne vinification grâce à une technique moderne. Il restait une difficulté à vaincre, et la moins importante : trouver les capitaux nécessaires.

4. L'organisation de la cave actuelle

La construction d'une Cave Coopérative de 15.000 hectos (et nous verrons qu'une telle capacité doit être atteinte par la Cave du Bourgeois) exige la disponibilité immédiate de sommes importantes. Or, en 1936, le nombre de sociétaire était de 23, et les conditions économiques, toujours peu favorables à des gains importants ; comment trouver parmi si peu de sociétaire les capitaux nécessaires ?

Deux solutions seulement s'offrent au Conseil d'Administration :

- ou bien avoir recours aux prêts du Crédit Agricole ;
- ou bien attendre une période favorable qui permette aux coopérateurs enrichis de placer des capitaux dans leur entreprise.

5. Le Crédit agricole

La loi de 1936 a organisé le système prêts du Crédit Agricole au Caves Coopératives et depuis on peut observer un certain parallélisme entre le développement du Crédit Agricole et celui des Caves. L'ordonnance de 1945 a réglementé de nouveau le système des prêts. Les règles posées par le Comité d'Administration de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, prévoient que le capital versé jusqu'à concurrence 1 000 000 de francs, peut ouvrir droit à l'attribution d'un prêt égal à quatre fois le capital tandis que la portion du capital comprise entre 1 à 2 millions, et celle excédant 2 millions, peuvent respectivement donner lieu au versement de prêt correspondant au triple de la première et au double de la seconde. Le taux des prêts à long terme est fixé par décret à 30%.

Ces prêts à long terme sont remboursables par annuités égales et si leur durée d'amortissement peut légalement atteindre 30 ans, elle est le plus souvent limitée à 15 ou 20 ans.

6. Les prêts des coopérateurs

Cette solution ne fut pas adoptée par les fondateurs de la « Cave Coopérative du Bourgeois ». Le président craignait qu'une telle solution n'engageât la Cave à des obligations trop strictes qui pourraient lui faire perdre sa liberté d'action ; le jeu des amortissements assez rapide effrayât surtout le Conseil d'administration. Il lui paraissait hasardeux en une période où le marché du vin était si changeant de s'engager à rembourser chaque année une somme importante. Dans une mauvaise année, les amortissements risquaient de grever trop lourdement les frais généraux.

Il semble que ce soit la raison pour laquelle nous voyons à partir de 1936 les coopérateurs rester sur la position acquise. Ils pensent à s'agrandir, mais ne trouvent pas en ces années difficiles les capitaux nécessaires parmi eux pour faire les frais d'une installation moderne. Le nombre des adhérents augmente cependant lentement pour arriver en 1940 à 28. Le Conseil d'administration, devant les difficultés occasionnées par la location d'un local, décide l'achat d'un terrain sur lequel est aujourd'hui construite la Cave moderne.

Suite page 15